

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD149

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie et M. Demilly

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« d'orientation »

les mots :

« de programmation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stratégie d'investissement de l'État dans les infrastructures de transports suppose de penser et d'inscrire l'action publique sur le moyen et le long terme. C'est dans cet esprit que le Président de la République a porté durant la campagne des élections présidentielles la proposition d'inscrire dans un projet loi une programmation des investissements en matière de transports.

C'est également dans cet esprit qu'a travaillé le Conseil d'orientation des infrastructures en élaborant une trajectoire d'investissement sur vingt ans et en fléchant des projets prioritaires selon trois scénarios plus ou moins ambitieux.

C'est donc conformément à l'esprit de cette loi, que le présent amendement propose de privilégier dans son titre le terme « programmation » à celui « d'orientation » .